

Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de Consultants Individuels - Socio-Organisateurs pour la mise en œuvre des activités de distribution des kits solaires

I. Contexte

Le Gouvernement de la République de Madagascar à travers le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (ci-après dénommé l' « Emprunteur ») a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (AID) (la « Banque ») sous la forme d'un crédit (ci-après dénommé « Crédit ») pour financer le coût du Projet de Développement de l'Accès à l'Electricité au Moindre Coût (LEAD Least-Cost Electricity Access Development Project, en anglais) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre de la prestation de service de Distribution de Kits d'Eclairages Solaires aux ménages les plus vulnérables et lampadaires solaires dans les zones d'intervention des programmes de protection sociale gérés par le FID dites « Fokontany ».

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des couches vulnérables de la population Malagasy, le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH) a initié le Projet Kits Solaires et Lampadaires à caractère purement social, lequel consiste à leur offrir des équipements Solaires à prix zéro Ariary. Ce projet a pour finalité d'augmenter le taux de l'électrification à Madagascar, d'offrir de l'éclairage à la population, de renforcer la sécurité des zones hors réseau électrique, et de favoriser l'éducation dans les zones reculées. Il est ainsi prévu la distribution de kits solaires aux ménages et lampadaires dans les zones d'intervention des programmes de protection sociale gérés par le FID, dont l'ambition est d'augmenter le taux d'accès à l'électricité.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des Consultants Individuels – Socio-Organisateurs.

II. Objectifs :

Les objectifs de la mission sont principalement la préparation, la supervision et le suivi du projet de distribution de kits solaires dans les Fokontany d'intervention du FID.

III. Activités principales :

Les activités de distribution des kits solaires pour les ménages les plus vulnérables de Madagascar peuvent inclure :

- La préparation des outils du projet de distribution ;
- Les ciblage des bénéficiaires ;
- Les distributions de kits solaires et de lampadaires solaires ;
- Le suivi des activités post distribution.

IV. Mission des Consultants

Les Consultants Individuels-Socio Organisateurs appelés également Equipe Mobile de Soutien (EMS) assureront, principalement, la mise en œuvre d'amont en aval des projets de distribution des kits et lampadaires solaires qui leur sont confiés tels que les activités de préparation, de ciblage des bénéficiaires, de la distribution et le suivi post distribution des kits solaires, notamment :

- Participation à la finalisation des outils de distribution ;
- Contribution à l'information et sensibilisation de la communauté : présentation du programme et de ses paramètres clés, à savoir l'objectif du projet, les modalités de mise en œuvre, le processus de ciblage, le mécanisme de distribution, le système de gestion des plaintes, les diverses indemnités pour le Comité de protection sociale (CPS) ;

- Initiation et préparation de la mise œuvre du projet de distribution des kits et lampadaires solaires : visite de courtoisie auprès des autorités locales, préparation des outils de mise en œuvre, contribution à la formation des AGEX, mise en œuvre et suivi des activités de renforcement de capacité et d'accompagnement des bénéficiaires ;
- Contribution à l'élaboration de documents utiles au recrutement des prestataires (AGEX),
- Gestion des contrats des prestataires ;
- Supervision des prestations et suivi des contrats des prestataires ;
- Supervision générale du processus de ciblage des ménages bénéficiaires ;
- Contribution au recoupement des plaintes ;
- Supervision des distributions des ménages bénéficiaires ;
- Suivi et supervision des activités de renforcement de capacité, d'accompagnement des bénéficiaires avant, pendant et après la distribution des kits solaires ;
- Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d'information ;
- Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des différents rapports des prestataires.

Préalablement, les consultants seront formés par le FID sur les processus de mise en œuvre de ces programmes, les termes de référence des prestataires tels que les agences d'exécution (AGEX) pour le ciblage des bénéficiaires et la distribution des kits solaires, le mécanisme de gestion des plaintes et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires.

Les consultants EMS devraient respecter et faire respecter les principes, méthodologies et modalités de mise en œuvre préconisées dans les manuels opérationnels et les termes de référence des prestataires (AGEX).

V. Localité de prestation

Le consultant EMS assurera sa mission dans le ou les District(s) où il sera affecté et aura à sa charge environ 4 000 ménages bénéficiaires par mois pour une durée de 11 mois (préparation, mise en œuvre et clôture). Le consultant sera affecté suivant le planning de distribution dans les districts des 23 régions de Madagascar durant la réalisation des activités.

VI. Consistance des prestations :

Les principales activités confiées au consultant, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous.

V.1 Activités de préparation :

Activités de ciblage

L'EMS initie/supervise l'opération de ciblage des ménages bénéficiaires conformément aux directives du méthodologie de ciblage.

Le consultant appuie le CPS dans la sensibilisation des ménages répondant aux critères d'éligibilité à participer à l'auto-inscription. Les ménages cibles sont les ménages les plus vulnérables dans le Fokontany. Il vérifie / contrôle le respect et la qualité de la réalisation du processus de ciblage.

Le ciblage des ménages bénéficiaires se fait comme suit :

Les ménages des programmes de protection sociale gérés par le FID font partie de facto des bénéficiaires du projet de distribution des kits solaires. Les étapes ci-dessous résument le processus de ciblage des ménages pauvres et vulnérables non-bénéficiaires des dits programmes afin d'éviter l'exclusion.

a. Préparation de ciblage :

Les étapes de préparation du processus de ciblage comprennent les visites de courtoisie, les campagnes d'information/sensibilisation auprès de la population, les assemblées générales, la mise en place ou redynamisation des comités de ciblage, ainsi que leur formation, dont les détails sont les suivants :

i. Visite de courtoisie, campagne d'information/sensibilisation de la population :

Informers les autorités locales (Commune et fokontany) sur le projet de distribution de kits solaires et ses caractéristiques ; prendre toutes les dispositions nécessaires et adéquates pour que toute la communauté du Fokontany soit au courant de la tenue d'une AG d'information.

ii. Assemblée Générale (AG) d'information et mise en place ou mise à jour des membres du Comité de protection sociale(CPS) :

- Avec l'appui des autorités locales, conduire une AG de la communauté pour informer sur le programme et ses caractéristiques : objectifs, design, intervenants, processus de ciblage, critères d'éligibilité, les conditionnalités, les accompagnements et suivis, etc.
- Election ou confirmation des membres du Comité de protection sociale(CPS) ;
- Informer sur l'existence d'un dispositif de plainte et communiquer le numéro vert.

iii. Formation des membres du Comité de protection sociale(CPS)

- Formation des membres du Comité de protection sociale(CPS) sur les thèmes définis par le FID de manière à ce que les participants maîtrisent bien le processus de mise en oeuvre du programme, leurs rôles et obligations et leurs avantages.

b. Les étapes de ciblage des ménages

La méthodologie de ciblage pour la distribution des kits solaires dépend du nombre de ménages vulnérables dans un Fokontany. Deux approches seront adoptées en fonction du taux de pauvreté et de vulnérabilité des ménages identifiés dans chaque Fokontany :

i. Approche village :

Si le taux de vulnérabilité du Fokontany d'intervention est supérieur ou égal à 85 %, aucun ciblage spécifique ne sera effectué. À la place, un recensement et un enregistrement des ménages éligibles du Fokontany seront réalisés dont les étapes sont ci-après :

- Recensement et enregistrement ;
- Epuration de la liste par la communauté ;
- La signature et la distribution des cartes de suivi des kits solaires avec engagement de non-revente de chaque bénéficiaire ;

Des visites de courtoisie et campagne d'information/sensibilisation de la population seront effectuées dans chaque Fokontany pour sensibiliser et inviter tous les ménages éligibles dans le Fokontany à s'auto-inscrire et à enregistrer leurs informations auprès de l'Agence d'exécution (AGEX).

Tous les ménages inscrits et enregistrés deviendront systématiquement des bénéficiaires du projet kits solaires.

Ou,

ii. Ciblage avec une enquête Proxy Means Test ¹(PMT) :

Si le taux de vulnérabilité est inférieur à 85 %, on identifie parmi les ménages d'un fokontany d'intervention les ménages vulnérables et potentiels du programme.

Le ciblage communautaire est constitué de plusieurs étapes notamment :

- L'auto-inscription ;
 - Le classement ;
 - L'enquête PMT ;
 - L'épuration de la liste par la communauté ;
 - La signature et la distribution des cartes de suivi des kits solaires avec engagement de non-revente de chaque bénéficiaire ;
1. L'auto inscription des ménages intéressés et remplissant les critères d'inscription :
 - Organisation et réalisation de l'auto-inscription au niveau de chaque Fokontany. Les données concernant les ménages seront enregistrées dans un « registre » au niveau du Comité de ciblage. Le modèle de ce registre est fourni par le FID.
 2. L'enquête et enregistrement sur smartphone ou tablette par l'AGEX:
 - Une campagne de communication sur le calendrier d'enquête par Fokontany et par ménage sera faite par le comité de ciblage et l'AGEX avec les précisions sur les pièces justificatives à préparer (Karam-pokontany, copie d'acte de naissance, CIN), les personnes exigées pour l'enquête, les risques en cas d'absence ;
 - L'AGEX procède à l'enquête et à l'enregistrement par smartphone/tablette de tous les ménages prévus (un autre rendez-vous aux ménages absents au moins une fois) ;
 - Procéder à la synchronisation des données sur le système de gestion des données (MIS) du FID.
 3. Calcul PMT et classement des ménages enquêtés
 - Sur la base des données synchronisées dans le MIS, le FID effectue le calcul PMT qui attribue aux ménages enquêtés des scores à partir desquels ils seront classés selon leur degré de vulnérabilité ;
 - Le FID sort la liste des ménages « éligibles », classés suivant leur score PMT, selon le quota déjà déterminé par Commune.
 4. L'épuration de la liste des ménages par la communauté
 - Le comité de ciblage organise une 2^{ème} Assemblée Générale (AG) par fokontany pour restituer les résultats des enquêtes c'est-à-dire la liste des ménages « éligibles » par fokontany ;
 - Lors de cette AG, la communauté est informée de la liste des ménages « éligibles ». Cette étape est appelée « épuration des résultats des enquêtes sur la base du PMT » ;
 - La communauté est encouragée à dénoncer les ménages inéligibles, telles que les ménages fonctionnaires ou non vulnérables, figurant dans la liste présentée ;
 - La liste des ménages après enquêtes PMT est affichée dans chaque Fokontany pendant 15 jours avec la ligne verte du FID afin de permettre aux communautés de dénoncer les ménages inéligibles ;
 - Les CPS collectent les plaintes reçues pendant la période d'affichage de la liste et les transmettent à l'AGEX au fur et à mesure de leur réception..

¹ Le PMT, développé avec le soutien de la Banque mondiale, est une méthode d'approximation du niveau de revenu d'un ménage en calculant un score à partir de certaines variables fortement corrélées avec le revenu et le statut de pauvreté. Il permet d'estimer scientifiquement le niveau de pauvreté sans avoir recours à une enquête détaillée et coûteuse.

- L'AGEX envoie la liste finale des ménages et les listes des ménages non-éligibles dénoncés par la communautés auprès du FID pour validation et édition des cartes de suivi des kits solaires par ménages avec leur lettre d'engagement de non revente;

V.2 Activités de Réceptions et distributions

a) Réception des kits solaires

Les kits solaires seront livrés par l'UNOPS au niveau du Fokontany / lieu de paiement des bénéficiaires des programmes de protection sociale gérés par le FID.

Le consultant contribuera à la bonne marche de la sécurisation des locaux au niveau des fokontany prévus pour le stockage et la distribution des kits solaires.

Le consultant supervise les prestataires la vérification et e test des équipements contradictoirement avec le représentant de l'UNOPS. Un procès-verbal y afférent sera signé contradictoirement par les parties.

b) Renforcement de capacité

Le consultant assure la séance de renforcement de capacité des mères leaders, programmée avant la distribution des kits solaires selon le calendrier prévu.

c) Distribution des kits solaires

Le consultant assure la synchronisation et le transfert des données via MIS vers PGP ainsi que le déroulement des préparatifs de distribution.

Pour chaque distributions :

- Etablir via le plateforme PGP les QR CODE des bénéficiaires en vérifiant leur nombre et leur qualité ;
- Vérifier l'affichage (en avance) des listes des bénéficiaires au niveau des Fokontany;
- Faire respecter les calendriers de distribution et de prendre toutes les mesures de rattrapage en cas de non-respect des dits calendriers;
- Contribuer à la sensibilisation des bénéficiaires sur l'organisation de la distribution des kits solaires, ainsi que sur les bienfaits de leur utilisation, la non revente et l'information sur le calendrier de renforcement des capacités des bénéficiaires et le suivi des kits solaires.
- Faire respecter les mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires ;
- Superviser le dispatch des QR CODE par les prestataires le jour de distribution ;
- Vérifier la prise en compte de l'aspect genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes en grossesse et allaitantes ;
- Contrôle du respect des termes de référence relatifs aux distributions par les agents de l'AGEX ;
- Contrôler l'authentification des bénéficiaires au niveau des AGEX (port de CIN, carnet Fokontany ...) ;
- Conserver les QR CODE pour les bénéficiaires ayant été absents pendant la séance de distribution ;
- Superviser la prise de photos des bénéficiaires
- Superviser la signature des lettres d'engagements des bénéficiaire et dispatch des cartes de suivi des kits solaires ;

- Mettre à jour les informations des bénéficiaires sur le progiciel MIS à partir des données et informations issues des rapports de distribution des AGEX ;
- Mécanisme de gestion des plaintes : contrôler l'existence du kiosque « information et plaintes », fiches de plainte, boîte de doléance, numéro vert affiché et appui au traitement des plaintes (contribuer au recoupement des plaintes), assurer la transmission au Socio-organisateur chargé de Gouvernance Citoyenne du FID/DIR (avec pièces justificatives pour les cas spéciaux).

Le consultant assure également le suivi du paiement des indemnités des CPS et des agents de sécurisation ainsi que les indemnités / frais divers relatifs aux déplacements des récipiendaires dans le cas où le lieu de stockage des Kits ne coïncide pas avec le lieu de paiement annexe des termes de référence.

V.3 Mise en œuvre des activités d'accompagnement et de suivi

- Participer aux séances de formation organisées par le FID;
- Participer à la formation/sensibilisation des bénéficiaires sur les différentes thématiques prévues ;
- Participer aux activités de suivi des kits solaires distribués ;
- Participer au suivi de l'application des termes de contractualisation avec la gendarmerie pour la non revente des kits solaires ;
- S'assurer de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondant aux activités d'accompagnement.

V.4 Suivi des contrats, rapports et paiements des prestataires

Le consultant assure :

- Le suivi des contrats des prestataires (AGEX) ;
- L'analyse et l'approbation des rapports technico-financiers des prestataires : vérification par rapport aux réalisations constatées sur le terrain, vérification de l'utilisation du fonds confiés et des pièces justificatives de dépenses, établissement des BTF, des états de réconciliation ;
- Le suivi de leurs paiements : vérification et approbation des demandes de déblocage des prestataires.
- Le suivi et le traitement des plaintes, en collaboration avec le CPS et le Socio Organisateur chargé de Gouvernance Citoyenne du FID/DIR.

V.5 Mise à jour des données nécessaires devant renseigner le système d'information

- Contribuer à la mise à jour des données dans le système de gestion et d'information (MIS) du FID ;
- Contribuer au contrôle, à la vérification et la validation des données saisies dans le MIS ;
- Contribuer à l'établissement des états de distribution des kits solaires des bénéficiaires et des états de réconciliation ;
- Contribuer à l'établissement des états de paiement des Comités de protection sociale et des états de réconciliation.

V.6 Reporting, classement et archivage des dossiers

- Assurer le classement des dossiers relatifs à la mise en œuvre des activités ;
- Etablir des rapports mensuels comprenant l'avancement de chaque programme : situation des réalisations de chaque programme, PV de réunions communautaires, listes des bénéficiaires, les problèmes rencontrés et les solutions prises, le plan de rattrapage des

activités non-réalisées... Il est à noter que chaque étape de la mise en oeuvre de chaque programme doit être illustrée par des photos.

- Les rapports mensuels seront à livrer en version physique et en version électronique au plus tard chaque 25 du mois ;
- Faire des comptes rendus à temps voulu sur certains problèmes non résolus sur le terrain nécessitant l'intervention de son supérieur hiérarchique ou d'autres décideurs ;
- Assurer la remontée des informations relative à la sécurité de sa zone d'intervention ;
- Tenir un tableau de bord à jour relatant l'avancement de chaque activité assorti du plan de rattrapage en cas de glissement du calendrier de distribution;
- A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.

VII. Cadre des responsabilités

Le FID :

- Fournir au consultant EMS dans les délais impartis les outils de travail nécessaires (manuel, note de cadrage, documents de travail liés au projet, canevas de rapport, ...) mais n'incluant pas les équipements informatiques ;
- Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation du consultant ;
- Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de plainte, le mécanisme de distribution et de suivi.
- Payer les rémunérations des consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur

Les Consultants individuels EMS :

- Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,
- Envoyer au FID les différents livrables stipulés dans le contrat.

VIII. Expérience et qualifications minimales requises

Niveau de qualification : Master I ou Maîtrise en sciences sociales, travail social, sociologie, sciences du développement, mobilisations sociales, anthropologie, sciences de l'environnement, géographie.

Expériences :

- Ayant des expériences en tant que socio-organisateur notamment en communication, animation, sensibilisation, gestion de conflit ;
- Ayant réalisé au moins trois (03) prestations similaires en tant que socio-organisateur en charge des activités suivantes:
 - Mise en œuvre ou supervision d'activités de ciblage ou recensement, et/ou ;
 - Encadrement des bénéficiaires des activités de l'argent contre travail, et/ou ;
 - Mise en œuvre ou supervision d'activités de distribution ou transfert monétaire.

Seules les expériences citées par le candidat dans son CV, qui sont justifiées par des documents de sa participation aux domaines de compétence suscités, seront considérées comme expériences acquises.

IX. Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant **s'étalera approximativement de 15 juillet 2024 au 30 juin 2025.**

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de Onze (11) mois.

X. Livrables

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de ses activités : divers rapports, les différents PV de réunions communautaires, les listes des bénéficiaires, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le consultant livrera également au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations à chaque 25 du mois en cours.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.